

L'ANNÉE DE STAGE EN RÉSUMÉ

Pourquoi deux catégories de stagiaires ?

La réforme des concours de recrutement, actée par le décret du 17 avril 2025, introduit dès la session 2026 un nouveau concours accessible dès la licence (bac+3), aux côtés des concours préexistants au niveau master (bac+5).

Cette coexistence engendre des situations très différentes pour les lauréat·es : statut, volume de service, formation à l'INSPÉ et rémunération varient considérablement selon le niveau du concours et le diplôme détenu à la date de nomination.

	LICENCE	MASTER
Statut l'année suivant le concours	Élève fonctionnaire en M1 et fonctionnaire stagiaire en M2	Fonctionnaire stagiaire – dès la rentrée suivante
Volume de service devant élèves	1ère année (Master 1 M2E): sans classe 2ème année (Master 2 M2E) : mi-temps	Plein temps si M2 MEEF ou expérience ≥ 18 mois. Mi-temps si M2 hors MEEF
Rémunération nette mensuelle	~1 400 € net/mois en M1 (élève fonctionnaire). ~1800 € net/mois en M2 (fonctionnaire stagiaire)	~1800€ net/mois selon profil
Tuteur·rice / accompagnement	Tuteur ou tutrice désigné·e dans l'établissement + référent·e INSPÉ. Progression pédagogique encadrée	Tuteur ou tutrice désigné·e dans l'établissement + parcours de formation adapté défini par commission académique
Évaluation et titularisation	En fin de M2 : jury académique sur avis INSPÉ + inspection. Titularisation si avis favorable	En fin d'année de stage : jury académique sur avis INSPÉ + inspection. Titularisation si avis favorable
Engagement de service	4 ans imposés après titularisation (textes attendus, en cours de publication)	Pas d'obligation de durée de service spécifique post-titularisation

LE SUIVI DE STAGE

Dans le 1er degré : tu seras suivi·e par un·e CPC (Conseiller·ère Pédagogique de Circonscription) ou un·e PEMF (Professeur·e des Écoles Maître Formateur ou Maîtresse Formatrice).

Dans le 2nd degré : tu seras suivi·e par un·e conseiller·ère pédagogique de ta discipline.

Les visites ont lieu une, deux ou trois fois dans l'année selon les académies et les possibilités des formateurs et formatrices, avec des visites en classe suivies d'une discussion bilan et de demande d'écrits réflexifs.

Tu devras recevoir ces bilans écrits par tes formateurs et formatrices.